

Décision

Générale

colonial

Décision n° 441 21/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, à passer à Yoboki, est accordé au milicien de 1er classe Aboubakar Mirgan, mle 1040, de la 1er compagnie de milice. Pendant son congé, le milicien Aboubakar Mirgan percevra sa solde dégagée de tous accessoires.